



ACTUALITE PSE depuis FIN JUILLET

Suite aux diverses réunions tenues depuis la fin juillet, les Elus et Organisations Syndicales ont menées de front plusieurs actions :

Le 11 Août 2018, suite à la délibérations « projet agences » votée en séances des 13 et 14 juin 2018, le secrétaire du CE a déposé une action « référé heure à heure » près le TGI de Créteil.

Ce projet présenté en info consultation par la Direction au CE ordinaire de Juin, vise à fermer et/ou à réduire la surface de plusieurs agences en région.

Les Elus considèrent que ce projet est entièrement partie prenante du PSE en cours ce que conteste la Direction.

Les Elus et organisations Syndicales ont donc sollicité un arbitrage près le TGI. Si le juge nous donne raison, la Direction devra se mettre en conformité en intégrant ce facteur dans le PSE en cours ce qui peut la contraindre à reprendre la procédure au début.

L'audience aura lieu le 6 septembre à 14 Heures.

Dans le même temps nous avons adressé, avec l'appui de nos différents conseils, avocats et experts, une lettre d'observations à la DIRECCTE, nous les avons rencontré le 27 Aout 2018.

(Voir en pièce jointe)

Les points suivants sont soulevés :

- **Insuffisance d'informations sur le projet de réorganisation.**

Le projet présenté reste difficilement intelligible dans l'état et recèle un nombre trop important d'incohérences, d'imprécisions, de contrevérités.

Page 3 du document joint.

➤ **Les organigrammes comprenant localisation des postes supprimés.**

Les postes supprimés sont « rattachés » à des agences et non pas à des zones d'emploi INSEE. La Direction ne communique pas les éléments demandés.

Page 4 du document joint.

➤ **Les changements de conditions de travail pour certains postes impactés ne sont pas clairement explicités et laissent trop d'incertitudes.**

Page 4 du document joint.

➤ **Les mesures liées à la prévention du changement et à la prévention des risques psychosociaux sont inexistantes.**

Rien n'a été prévu en amont ni en cours de PSE en la matière.

Page 4 du document joint.

➤ **Intégration du projet agence dans le PSE.**

C'est l'objet du Référé décrit ci avant.

Page 5 du document joint.

➤ **Le simulateur èRe communiqué par la Direction.**

Nous dénonçons la déloyauté de la Direction qui présente un simulateur de calcul d'indemnités de licenciement dont les résultats varient en fonctions des négociations au jour le jour. Ce simulateur ne doit pas être présenté alors que les négociations ne sont pas terminées.

Page 5 du document joint.

➤ **Ouverture d'un PDV avec des catégories professionnelles élargies.**

Nous voulons que tout salarié, quelle que soit sa catégorie professionnelle, soit libre de lever la main à la condition que son départ sauve un poste supprimé. (Il est fait exemple des catégories professionnelles techniques).

Nous voulons Un PDV qui permette aux salariés qui ne trouvent plus la motivation nécessaire pour rester chez Ricoh, de pouvoir lever la main et de partir dignement.

Page 6, 7, 8, 9 du document joint.

➤ **Sur les critères proposés pour l'ordre des licenciements.**

Le détail d'attribution de ces critères est des plus opaque, les méthodes d'évaluations restent également très imprécises.

Les critères retenus en matière de qualités professionnelles sont manifestement illicites.

Page 10 et 11 de la pièce jointe.

➤ **Sur le plan de reclassement interne.**

Le reclassement interne avec RIF n'est pas clairement défini et porte à interprétation.

Page 12 du document joint.

➤ **Sur l'insuffisance du plan de sauvegarde de l'emploi.**

Les mesures d'indemnisations sont très loin des moyens que permettent le groupe Ricoh.

Page 13 du document joint.

Concernant la réunion de négociation de ce jour le 31 Août 2018 :

Nous exposons une fois de plus nos demandes en matière de PDV élargi avec de multiples exemples à l'appui.

- La direction semble enfin réaliser que nos demandes ne sont pas si débiles que cela.
- Trop cher rétorque la direction.
- Nous avons des contraintes de temps

Nous demandons la mise en place de formules de pré retraites via le principe de cessation d'activité rémunérée comme Canon France l'a fait.

- Trop cher rétorque la direction.

Nous demandons des moyens financiers en matière d'indemnités supra légales, de reclassement, de formation, de financement de

création d'entreprise etc..., moyens qui soient à la mesure du Groupe comme les donne RIF pour les salariés de Colmar.

- Trop cher, si RIF est irresponsable, nous ne le sommes pas, déclare la Direction...

Suite à une interruption de séance, demandée par la Direction, les propositions suivantes nous sont faites :

- Nous avons pris en compte certaines de vos demandes et nous allons vous envoyer par mail un projet d'accord Vendredi 7 septembre.
 - Nous allons regarder ce que nous pouvons faire en matière de plan séniors.
 - Nous allons travailler sur un élargissement des catégories professionnelles.
 - Nous allons proposer un certain nombre de créations de postes supplémentaires. (Création d'une Task force technique par exemple).
- Nous planifions des réunions supplémentaires les 11, 13 et 18 septembre pour discuter de ces propositions.

La réunion se poursuit dans l'étude des améliorations apportées dans le livre I modifié, que nous avons reçu pendant les vacances, le 13 Août 2018.

Vous trouverez également en pièce jointe les derniers PV relatifs au PSE qui ont été approuvés lors de la réunion du 30 Août 2018.